

ETABLISSEMENT : Collège J. Offenbach
94160 SAINT-MANDÉ

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
- VAL DE MARNE -

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du Lundi 8 novembre 2022

Présidence : Mme MICHEL

Secrétariat : Mme Marianne LEMOLTON-
DUBOURDIEU (FCPE)

Quorum : 18/13

ORDRE DU JOUR

- 1- Installation du Conseil d'Administration
- 2- Règlement Intérieur du Conseil 'Administration
- 3- Tarifs demi-pension élèves
- 4- Taris demi-pension Commensaux
- 5- Tarifs ses dégradations
- 6- Concessions et logement
- 7- Plan d'amortissement
- 8- Sortie d'inventaire
- 9- Principes d'acceptation des dons et legs
- 10- Sorties Scolaires
- 11- Convention avec l'agence comptable
- 12- Convention IFAC
- 13- Répartition de la gratuité de l'enseignement
- 14- Répartition de la part fonctionnelle de la DGF 2022
- 15- Séjour au ski pour le niveau 5^{ème} 2022-2023
- 16- Questions diverses.

Le quorum est atteint (total des présents) : 18

La séance est ouverte à 18h10.

1. L'installation du Conseil d'Administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
Collèges moins 600 élèves sans section d'éducation spécialisée
Article R421-16 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Membres de droit - chef d'établissement, président (1) - adjoint au chef d'établissement - adjoint-gestionnaire de l'établissement - conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation le plus ancien 	<ul style="list-style-type: none"> -MICHEL Emma -KENANIAN Ghislain -DIDIER Margareth -HADDAD Corinne 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant
<ul style="list-style-type: none"> • Deux représentants de la collectivité de rattachement, si compétences partagées : un représentant de la collectivité et un de cette entité 	<ul style="list-style-type: none"> -SEGURET Odile -WEIL Julien 	<ul style="list-style-type: none"> - -
<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de la commune siège de l'établissement, si coopération intercommunale : un représentant de cette entité à titre consultatif (2) 	<ul style="list-style-type: none"> -BOULLE Thomas - 	<ul style="list-style-type: none"> -KOPECKY Isabelle -
<ul style="list-style-type: none"> • Une (ou deux)* personnalité(s) qualifiée(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - - 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de suppléant - Pas de suppléant
<ul style="list-style-type: none"> • Six représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> -HELARY Antony -GUILLARD Catherine -CHOLVY Hervé -FRANSMAN SOUFFIR Pascale -BASTIAT Vincent -LEJEUNE Julie 	<ul style="list-style-type: none"> -LAVAGNOLI Raphaël -LYAUTEY Muriel -PAQUIGNON Aude -BRUNET Pascale -SANDOZ Sara -BLOESS Clara
<ul style="list-style-type: none"> • Deux représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> -COOPEN Samy -KADELIN Bruno 	<ul style="list-style-type: none"> - -
<ul style="list-style-type: none"> • Six représentants élus des parents d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> -LE GUERINEL Caroline -LEMOLTON DUBOURDIEU Marianne -BARANES Judith -PATRIZIO Mélanie -DEPINCE Karine -SEJOURNE Jeanne 	<ul style="list-style-type: none"> -POUZOL Stéphanie -AUDIC Véronique -KERVELLA Anne-Sophie -RYAN VAUTRIN Laurence -CHEVILLARD Véronique -PRZYBOROWSKI Agathe
<ul style="list-style-type: none"> • Deux représentants élus des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> -Raphaël BARTHOLEYNS -Liorah MIMOUNI 	<ul style="list-style-type: none"> -Inès BESSA MICELI -Sophie LE FLOCH
<ul style="list-style-type: none"> • Invité : agent comptable (Article 421-63 du code de l'éducation)(3) 		

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ANNEE SCOLAIRE
Collèges 2022/2023

Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	-Emma MICHEL	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	-Ghislain KENANIAN	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	-Corinne HADDAD	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	-Margareth DIDIER	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	-Vincent BASTIAT -Hervé CHOLVY -Julie LEJEUNE -Antony HELARY	-Pascale SOUFFIR -Raphael LAVAGNOLI -Catherine GUILLARD -Pascale BRUNET
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	-Samy COOPEN	-Bruno KADELINE
•Trois représentants élus des parents d'élèves	-Caroline LE GUERINEL -Mélanie PATRIZIO -Marianne LEMOLTON	-Judith BARANES -Jeanne SEJOURNE -Karine DEPINCE
• Deux représentants élus des élèves	-Raphael BARTHOLEYNS -Liorah MIMOUNI	-Inès BESSA MICELI -Sophie LE FLOCH

2. Le règlement Intérieur

Il est adopté à l'unanimité.

3. Tarifs demi-pension élèves

Le département a décidé que les tarifs des élèves demeuraient inchangés.

Le repas reste à 3,71€ (prix unitaire).

4. Tarifs demi-pension Commensaux

De 2,50€ à 3,96€ selon l'indice.

5. Tarifs des dégradations

Les tarifs restent également identiques.

Carnet : 7€

Manuel : 10€

Perte : 20€

Vaisselle : 1,5€

Pour le reste, le tarif est fixé en fonction de la valeur du bien dégradé.

6. Concessions et logement

Toutes les concessions sont établies par nécessité absolue de service au bénéfice de la principale, du principal adjoint, de la gestionnaire, de la gardienne, de la CPE et du responsable cuisine.

7. Plan d'amortissement

Il a été voté à l'unanimité.

8. Sortie d'inventaire

Les biens amortis doivent être sortis de l'inventaire.

Deux auto-laveurs achetés en 2016 pour une valeur de 6 600 euros ont amortis depuis 2021 (plus de 5 ans).

Leur valeur résiduelle est égale à zéro.

La sortie d'inventaire est voté à l'unanimité.

9. Principes d'acceptation des dons et legs

Les dons peuvent provenir du FSE, de sociétés extérieures ou des associations de parents d'élèves.

Le principe est adopté à l'unanimité.

10. Convention agence comptable

L'agent comptable est au lycée Berlioz.

Les frais annuels s'élèvent à 300€.

La convention a été approuvée à l'unanimité des présents.

11. Sorties scolaires

Si elles sont inférieures à 20€ par élève, elles ne nécessitent pas de convoquer le CA.

Les sorties payantes sont facultatives, en vertu de la gratuite de l'enseignement.

L'approbation a été donnée à l'unanimité des présents.

12. Convention IFAC

Depuis 2018, le collège accueille des stagiaires de l'IFAC préparant le BAFA durant les vacances scolaires (5 périodes d'une semaine sont prévues, pouvant varier en fonction du nombre d'inscrits).

Cette année le collège prévoit un apport financier de 4 275 à 6 400€

La convention a été approuvée à l'unanimité des présents.

La FCPE remercie l'équipe de direction pour la permanence effectuée dans les locaux durant les stages.

13. La répartition de la gratuité scolaire

Une dotation de 5 800€ est allouée au collège au titre de la gratuité de l'enseignement (année 2022-2023).

Les dépenses se répartissent comme suit :

3 408,85€ de manuels scolaires

1 548€ de carnets de liaison

843,15€ de droits d'auteur (reprographie, etc.)

L'approbation est donnée à l'unanimité des présents.

14. La répartition de la part fonctionnelle de la DGF 2022

L'ajustement de la part fonctionnelle se chiffre à 5 347€ (année civile).

Le problème est qu'il manque 19 000€ pour les dépenses de chauffage d'ici la fin de l'année.

L'ajustement ne servira donc pas à la pédagogie, mais uniquement à la viabilisation.

15. Le séjour au ski pour le niveau 5^{ème}

Ce séjour devrait pouvoir se faire de nouveau cette année scolaire, car nous avons l'accord du département (départ le 4/10 et retour dans la nuit du 9 au 10, avec en principe cours le 10/4).

10 enseignants partent, avec l'infirmière et Mme Pitout.

Le programme est celui d'un séjour sportif, avec quelques veillées sur le thème de la montagne.

Un montant maximal de 546€ par élève soit être voté, sachant que le montant estimé devrait plutôt avoisiner 350€.

Les élèves dont les familles ont des difficultés sont approchés discrètement par le collège qui peut faire une semaine d'aide (via le fonds social à hauteur de 50% et avec un éventuel complément du FSE).

Approbation à l'unanimité des présents.

Au moins une sortie pour chaque niveau sera proposée aux élèves.

16. Les questions diverses

-> Les sorties scolaires

Elles sont cette année très nombreuses.

Un tableau précis sera présenté au prochain CA.

Il n'est pour l'instant pas prévu de séjour pour les 6èmes, mais la journée à Giverny de l'an passé va peut-être se faire de nouveau.

Quand une sortie est proposée par un enseignant, Mme Michel essaye de l'élargir à l'ensemble du niveau par souci d'équité.

Le ministère a mis en place en 2022 une application accordant aux établissements une enveloppe budgétaire pour les sorties prises en charge dans le cadre du pass culture (mais il doit alors s'agir de sorties obligatoires et dans des lieux répertoriés comme partenaires du dispositif).

Le collège dispose cette année de 6 050€.

Le collège souhaitait faire des sorties à Cresco, mais malgré sa demande, Cresco n'est toujours pas répertorié sur Adage.

-> La pause méridienne

Le ciné Club animé par Mme Souffir et M. Garnier est repris deux jours par semaine pour un groupe de 20 élèves (lundi et vendredi de 12h10 à 12h45). Des films classiques seront proposés, avec un débat en fin de film, après 3 séances.

L'inscription s'effectue auprès de Mme Nambot et n'est possible que pour les élèves inscrits au FSE.

Mme Didier propose un atelier paillettes le vendredi de 12h à 12h45.

M. Bastiat propose un atelier de Retrogaming le mardi de 12h à 12h45.

Des jeux sont proposés dans la cour (ping-pong, baby-foot, ballons).

Il n'y a pas de personnel pour que la salle du FSE (qui comprend beaucoup de jeux de société) soit ouverte.

Les parents bénévoles volontaires pour assurer la permanence de la salle ou proposer un atelier (jeux, travaux manuels, ...) sont les bienvenus.

La cantine compte 380 inscrits.

Les derniers élèves déjeunent à 13h/13h05, ce qui est très juste.

-> La remise des diplômes du brevet

Il n'y aura pas de cérémonie cette année, en raison des impératifs de sécurité, conjugués à la Covid (il aurait fallu le décider lorsque les conditions étaient encore incertaines).

L'an prochain, Mme Haddad a carte blanche pour s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale, Présidente de séance, clôt la séance à 19h.

Le secrétaire de séance

Mme Marianne LEMOLTON-DUBOURDIEU

La présidente

Mme Emma MICHEL

